

NOM :

PRENOM :

N°dossier : PRODSIW0000.....

Numéro de portable :

DEMANDE D'AMENAGEMENT D'EPREUVES
Concours d'entrée en cycle Master (AST2)

Date de naissance :

Adresse mail :

Adresse postale :

Etablissement scolaire fréquenté :

Adresse de l'établissement :

Numéro de téléphone de l'établissement :

Demande à bénéficier des aménagements d'épreuves suivants, dans le cadre de l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire ou supérieur pour les candidats en situation de handicap :

Un tiers temps supplémentaire aux épreuves écrites

Un tiers temps supplémentaire aux épreuves orales

Un aménagement

Fait le :

Signature du candidat :

Vous devez déposer auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) du département dans lequel vous êtes localisé(e), dans les plus bref délais, une demande d'aménagement d'épreuves, permettant l'évaluation de votre situation par un médecin désigné par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Cette demande sera envoyée par l'intermédiaire du médecin de l'éducation nationale intervenant dans votre établissement, si vous êtes scolarisé(e) dans un établissement public ou privé sous contrat.

L'avis qui vous sera communiqué par le médecin désigné par la CDAPH devra nous être transmis au plus tard 2 semaines avant les épreuves écrites du concours concerné. L'EDHEC décidera, s'il y a lieu, des mesures d'aménagement accordées et notifiera sa décision au candidat avant les épreuves.

Si vous êtes un candidat à l'étranger, vous devez joindre au présent document un certificat médical d'un médecin qualifié, décrivant la nature exacte de votre handicap ou maladie temporaire et accompagné, le cas échéant, de tous les documents médicaux utiles à l'instruction de votre dossier. Ces documents seront insérés dans une première enveloppe cachetée portant la mention « dossier médical de M... ». Cette enveloppe sera insérée ensuite dans une seconde avec la présente demande et sera envoyée à l'adresse ci-dessous.